



## **COMMISSION ÉCOLOGIE URBAINE**

### **Compte Rendu de la réunion du 26-02-2014**

**Présents :** Raymond JOURNARD (C.I.L. Gerland-Guillotière), Marc Lacroix (CIL Bellecombe), Monique MORDANT (C.I.L. Saint-Just et trésorière de l'U.C.I.L.), Roland NANTERMET (C.I.L. Sans Souci), Séverine PIRAUD (Saint-Just Sainte-Irénée Fourvière), Régis QUAGLIARO (C.I.L. Sans Souci), Vincent ROBERT (SAUVSOL, CIL Presqu'île Sud – Confluence), Jean VIALLE (C.I.L. Champagne), Paul VINCENT (SEVDOR).

**Excusés ou absents :** Bruno AGOSTINI (3<sup>ème</sup> arrondissement), Julien CANAVATE (C.I.L. BIENVENUE AU VERNAY), Pierre DIAMANTIDIS (C.I.L. Champagne), Roland DUCLUZEAU (C.I.L. Mutualité, Préfecture, Moncey), , Sabine LOIREAU (CIL Sans Souci), Josette MAILLON (Conseillère UCIL), Emmanuel PASCO-VIEL (C.I.L. Grand Trou Moulin à Vent), Françoise PERRET (C.I.L. Monplaisir), Bernard PERRIN (C.I.L. Monplaisir), Xavier SIMOND (CIL Bellecombe),

#### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 Janvier 2014**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Lors d'un tour de table pour accueillir Marc Lacroix, Monique Mordant (Présidente du CIL Saint Just, Sainte-Irénée, Fourvière), indique que les interventions auprès de l'UCIL doivent être faites en accord avec les actions du CIL d'appartenance.

#### **2. Avancement de la Campagne de lutte contre l'ambrosie 2014**

L'avancement de la campagne est marqué par les présentations :

- ⇒ effectuées au bureau et à l'AG du CIL Gerland Guillotière,
- ⇒ réalisée le 25/02/2013 à l'Université de Médecine Lyon 1 (à Rockefeller),
- ⇒ prévue à l'AG du CIL Jean Jaurès (7ème).

Il est aussi prévu de distribuer des affichettes dans les pharmacies et dans les jardinerie, à partir du mois d'avril.

Pour des raisons d'efficacité, l'envoi du questionnaire pour les référents a été différé au lendemain des élections, avec un rappel autour du 20 avril et une relance ensuite.

Roland Nantermet rappelle la réunion qui a été menée avec la présence, de lui-même, de Régis Quagliaro et des responsables des services techniques du 3<sup>ème</sup> : espaces verts, propreté, du référent ambrosie du 3<sup>ème</sup>, du Conseil Général, d'Agnès Chapgier Laboissière (ARS), de Kiolys (sous-traitant du Sytral pour le T3), pour prévoir les actions 2014, dans l'arrondissement. Ce type de réunion favorise, semble t-il le dévouement des services municipaux. Il s'agit d'un exemple qui pourrait être suivi dans chaque arrondissement.

Il est rappelé que la convention de gestion du n° vert (0800 869 869) du Conseil Général avec le RNSA est prorogée. Cependant, en 2013, le nombre d'appels au RNSA, concernant l'ambrosie, se serait limité à une cinquantaine sur 120.

Avec la création de la métropole, la domanialité des espaces entre la ville et le Grand Lyon sera à régler.

La lutte contre l'ambrosie devrait être introduite dans le PPA.

#### **3. Argumentation contradictoire sur la nocivité des ondes électromagnétiques**

Régis Quagliaro présente un argumentaire d'accusation des ondes électromagnétiques fondé sur les arguments suivants :

- ⇒ on ne dispose pas d'information sur les effets de seuils pour des temps limites d'exposition,
- ⇒ en l'absence de preuve de non nocivité, il faudrait appliquer le principe de précaution,
- ⇒ l'existence de personnes qui se déclarent ultrasensibles aux radiations électromagnétiques,
- ⇒ l'étude d'un projet de loi par la chambre des députés, d'interdiction pour limiter l'existence de champs magnétiques pour les enfants et de rappel de précautions pour les adultes.

Pour la défense des ondes électromagnétiques, Raymond Journard fait remarquer que si les seuils ne sont pas connus, c'est que les puissances reçues sont très inférieures aux seuils dangereux, que la population les reçoit pendant des durées insuffisantes pour avoir des effets significatifs et que ceux-ci se manifestent avec un délai qui rend difficile la corrélation.

Le principe de précaution est lui-même à appliquer avec précaution et discernement.

Les tests en aveugle n'ont pas permis de déterminer de corrélation entre la puissance des ondes et les effets ressentis par les hypersensibles. Il s'agit donc d'hystérie.

Enfin, le projet de loi manifeste une très grande prudence et les mesures préconisées devraient suffire à éliminer tous les risques si ce n'est tous les doutes.

Ces points d'argumentation ainsi que des remarques émises par Régis Quagliaro ont suscité une mise à jour du document de synthèse joint à ce compte rendu, susceptible d'être **une publication de l'UCIL**.

#### **4. La pollution lumineuse**

Il est discuté de la prochaine présentation qu'a préparée Vincent Robert. Raymond Joumard demande que le sujet de l'éclairage nocturne et de la « pollution lumineuse » qui comprend la diminution de l'intensité émise, englobe dans sa version finale les aspects sociaux (détection de présence au passage des piétons) et économiques (diminution de la dépense électrique de la ville). Un travail en binôme sera sollicité.

#### **5. Le Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air**

Pour des raisons de timing, la présentation par Raymond Joumard du plan d'urgence sur la qualité de l'air est différée à la prochaine séance.

#### **6. Autres sujets**

De même pour la réflexion sur « l'atelier des citoyens » (<http://ateliersgouvernance.fr/>) qui concerne notamment l'écohabitat.

#### **7. Date de la prochaine réunion.**

Pour un problème de disponibilité de salle à la MRE, la prochaine réunion initialement planifiée au Mardi 2 Avril a dû être repoussée au **Mercredi 23 Avril** à 18h30 à la M.R.E.

L'ordre du jour de la prochaine réunion sera établi en fonction des propositions de présentation attendues de la part des membres à : raymond.joumard@wanadoo.fr.